Avis de la Direction de l'Instruction publique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 14

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Avis de la Direction de l'Instruction publique

Les examens fédéraux des recrues auront lieu, cette année, du 9 au 29 octobre, selon l'ordre établi par la Direction militaire.

Les cours de répétition devront être organisés assez à temps pour être ouverts dans la quinzaine qui précédera les examens (art. 213 du règlement général).

Il est à remarquer que, cette année, l'examen portera aussi sur la gymnastique, branche pour laquelle il est établi désormais une statistique spéciale. Dès lors, les instituteurs sont tenus de consacrer deux heures supplémentaires aux exercices prescrits pour l'examen de capacité physique, soit le saut en longueur, le lever d'un haltère et une course de vitesse.

Les instituteurs chargés de la tenue de ces cours sont avisés que les livrets scolaires seront exigés par MM. les experts. Ils devront, conséquemment, veiller à ce que :

1° Les noms, le lieu d'origine, le domicile et la date de la naissance de la recrue y soient correctement inscrits ;

2° Mention soit faite, le cas échéant, dans la colonne « observations » de toute infirmité corporelle ou intellectuelle du recrutable ;

3° Les notes de mérite y soient inscrites pour ceux qui ont fréquenté l'école de perfectionnement.

A défaut du livret scolaire, le recrutable devra remettre à MM. les experts une attestation de l'inspecteur ou de l'instituteur constatant l'école qu'il a fréquentée pendant sa dernière année scolaire obligatoire.

Les formulaires d'attestation sont remis gratuitement au corps enseignant par le dépôt central du matériel scolaire.

***

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu, pour tous les renouvelants, au Lycée de Fribourg, les 17, 18 et 19 septembre 1908.

L'absence à ces examens sera considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

Les membres du corps enseignant que cela intéresse sont priés de prendre connaissance dans la *Feuille officielle* des postes qui sont au concours.

Le conseiller d'Etat, Directeur :
GEORGES PYTHON.

A UNE DÉFUNTE

Elle a bien tout donné, tout son cœur, sa tendresse,
Ses forces et sa vie aux enfants, son amour ;
Son âme a débordé de constante jeunesse
Pour jeter la semence au fécondant labour !

Au matin de ses jours son chemin fut bien triste :
Orpheline, elle n'a guère connu les ris,
Ces ris joyeux, vibrants, auxquels nul ne résiste,
Qui sont la grâce du logis.

Mais elle pardonnait, et, sans perdre courage
Aux ronces du chemin, aux cahots du sentier,
Bien tôt elle a voué, vaillante et sans partage,
Aux petits son cœur tout entier !

Elle savait aimer comme aiment nos bons anges,
Et son rire entraînant déridait chaque front ;
Pour causer elle avait d'ingénieux mélanges,
Le mot, tel un trait, toujours prompt !

Sa voix savait se fondre aux humaines souffrances
De même que sa main s'ouvrait aux malheureux ;
Elle avait pour chacun les douces espérances :
Celles qui rapprochent des Cieux !

Mon Dieu ! comme elle aimait, qu'elle aimait son école,
Si rustique et si simple au bord du clair ruisseau,
Elle avait cet accent qui sourit et console
Et qu'aurait compris l'arbrisseau !